



MALARCE SUR LA THINES

le 21 janvier 2023,

APTM
1954 route de Thinette
07140 MALARCE SUR LA THINES

LETTRE RECOMMANDÉE AR

Madame, Monsieur,

je partais pour répondre point par point à votre courrier recommandé AR non signé reçu la 11 janvier dernier.

Devant votre impatience mal intentionnée et le harcèlement que vous faites subir au conseil municipal, je ne peux que vous demander de bien vouloir relire le communiqué que la mairie a envoyé aux habitants il y a un mois .

Celui-ci indiquait que nous allions faire une réunion publique après avoir pris connaissance des éléments nouveaux qu'apporterait le projet de loi sur les énergies renouvelables débattu à l'assemblée nationale récemment et permettre à chacun de prendre le temps de la réflexion (définition de ce mot pour information : *retour de la pensée sur elle-même en vue d'examiner plus à fond une idée, une situation.*)

Tous les propos détournés et/ou erronés que vous propagez sont totalement contre-productif au stade où nous en sommes.

D'ailleurs, afin de rester clair avec les habitants de MALARCE-sur-LA-THINES , je reviendrai seulement sur un paragraphe de votre courrier qui illustre bien mes propos :

Vous écrivez:« *la mairie a par ailleurs été contactée, parfois en vain, par plusieurs habitants.....vie* »
FAUX :

- 1 seul habitant , qui n'était pas anonyme, nous a demandé un rdv par mail par 2 fois – mon 1er adjoint lui a répondu.

- le même habitant est ensuite venu en mairie, sans rendez-vous, accompagné de son beau-père , un mardi, jour de fermeture au public. Étant absente, c'est mon 1^{er} adjoint qui l'a reçu pendant 1 h .

- lors du dernier conseil municipal , nous avons eu le plaisir d'avoir 5 personnes dans le public ce qui n'était encore jamais arrivé depuis notre élection.

En début de séance j'ai annoncé qu'un échange était possible en fin de conseil, 2 personnes, nous le supputons, de votre association sont parties sans un mot et les autres ne nous ont pas parlé de ce sujet .

J'en terminerai ici et regrette qu'encore une fois, comme dans tous les multiples mails reçus, aucun nom ne figure, aucune signature.

Dans un soucis de transparence, et comme nous le faisons depuis le début de cette polémique, votre lettre et ma réponse, en accord avec le conseil municipal, seront mises sur le site internet de la commune afin que tous puissent avoir l'information.

Et comme annoncé également en décembre une réunion publique aura lieu le 4 février prochain.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations .

Le Maire Delphine FEUILLADE BRIERE